042-214203184-20231018-D20231810-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2023

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ

Délibération n° D20231810-05 Du 18 octobre 2023 **BUDGET M 57** DM 2 bis

Nombre de membres				Date de la convocation	12.10.2023
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	12.10.2023
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	0		

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - FOLLEAT J - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING-P - BONNEVAUX V - PITAVY

A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (14)

Absents: CHATAING P (1) Secrétaire : Josette FOLLÉAT

## **BUDGET M 57** DM 2 bis

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les virements de crédits suivants et lui demande de bien vouloir statuer :

Dácimatica	Déper	ises (1)	Recettes (1)		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
INVESTISSEMENT					
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00€	0,00€	150 000,00 €	
R-1345 : Fonds équip. non amort Amendes radars auto et amendes police	0,00€	0,00€	0,00 €	13 000,00 €	
R-1348 : Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	0,00€	0,00€	0,00€	65 000,00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00€	0,00€	0,00€	228 000,00 €	
R-1641 : Emprunts en euros	0,00€	0,00€	162 500,00 €	0,00€	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00€	0,00€	162 500,00 €	0,00€	
D-231-202314 : chaufferie camping-foot	0,00€	65 500,00 €	0,00€	0,00€	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00€	65 500,00 €	0,00€	0,00€	
Total INVESTISSEMENT	0,00€	65 500,00 €	162 500,00 €	228 000,00€	
Total Général		65 500,00 €	65 500,00 €		

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte les virements de crédits dans les termes présentés.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 19 octobre 2023.

Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance